

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 DECEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rue Henri Dunant
Approbation cession
emprises délaissées et
acquisition parcelle
AB 365**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2015
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 15 décembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU*, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH*, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE*, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE*, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame CERIGHELLI (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22, 15 I 01, 15 I 02, 15 I 03 et 15 I 04)

*Madame CLECH (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

*Madame LANGE (sauf pour le dossier 15 I 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 I 22 et 15 I 01)

*Monsieur LÉVÊQUE (sauf pour les dossiers 15 I 20 et 15 I 21)

Avaient donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame CLECH à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de séance :

Monsieur LEGUAY

N° DE DOSSIER : 15 I 02

OBJET : RUE HENRI DUNANT – APPROBATION CESSION EMPRISES
DELAISSEES ET ACQUISITION PARCELLE AB 365

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans la poursuite du projet d'aménagement de l'EcoQuartier de la Lisière Pereire, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en œuvre un projet de redressement de la rue Henri Dunant en accompagnement de la démarche de résidentialisation portée par ICF la Sablière conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date des 10 juillet et 18 décembre 2014.

Les travaux de redressement se sont achevés début novembre. Le 10 novembre 2015 la Ville a acquis les terrains d'une superficie de 1 210 m² correspondant à la nouvelle assiette de la voie à l'euro symbolique auprès d'ICF la Sablière. Le 12 novembre 2015, le Conseil Municipal a prononcé le classement dans le domaine public routier communal de la nouvelle emprise de la voie et celle-ci a été ouverte à la circulation publique dès le lendemain. Aussi, les anciennes emprises de la voie sont devenues à cette date des délaissés de voirie et ont perdu, faute d'utilité, leur affectation au domaine public routier.

Afin de permettre à ICF la Sablière de mener son projet de résidentialisation, il est prévu de lui céder ces emprises d'une superficie de 1 151 m² à l'euro symbolique, en considération du terrain qu'elle a récemment vendu à la Ville aux mêmes conditions et de l'avis de France Domaine en date du 28 novembre 2014. Ces emprises ont été délimitées et ont fait l'objet d'un document d'arpentage vérifié et numéroté le 13 novembre 2015 par le service du cadastre à la suite duquel le numéro 366 leur a été attribué.

Enfin, la requalification des abords de la rue Henri Dunant par l'aménagement d'une bande plantée sur toute sa longueur nécessite l'acquisition par la Ville de la parcelle AB 365 appartenant à ICF la Sablière, d'une superficie de 234 m² et se situant entre les emprises ferroviaires et la rue Henri Dunant au droit des numéros 5 à 10 de ladite rue. Son acquisition est fixée à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation des 1151 m² des emprises délaissées et désormais numérotées AB 366, tels que figurés sur le document d'arpentage en annexe ;
- de prononcer le déclassement des 1151 m² des emprises précitées ;
- d'approuver la cession à l'euro symbolique à ICF la Sablière des 1 151 m² des emprises précitées appartenant à la Ville ;
- d'autoriser ICF la Sablière à déposer dès à présent sur les emprises précitées toutes autorisations d'urbanisme relatives à son projet de résidentialisation ;
- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville auprès d'ICF la Sablière du terrain de 234 m² cadastré AB 365 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant aux opérations foncières précitées.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation des 1 151 m² des emprises délaissées et désormais numérotées AB 366, tels que figurés sur le document d'arpentage en annexe ;

PRONONCE le déclassement des 1 151 m² des emprises précitées ;

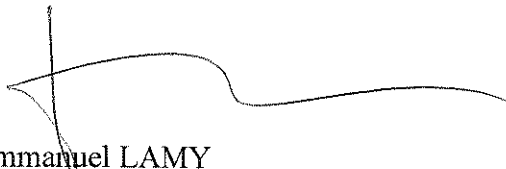
APPROUVE la cession à l'euro symbolique à ICF la Sablière des 1 151 m² des emprises précitées appartenant à la Ville ;

AUTORISE dès à présent ICF la Sablière à déposer sur les emprises précitées toutes autorisations d'urbanisme relatives à son projet de résidentialisation ;

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville auprès d'ICF la Sablière du terrain de 234 m² cadastré AB 365 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant aux opérations foncières précitées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Lamy', is written over a horizontal line.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Commune : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (551)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AB Feuille(s) : 000 AB 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1500 Date de l'édition : 04/11/2015 Support numérique : -----
N° d'ordre du document d'arpentage : 1732 H Document vérifié et numéroté le 04/11/2015 APTGC Versailles Par Xavier BLANQUET Inspecteur Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----. Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A -----, le ----- Document vérifié et numéroté le 04/11/2015	D'après le document d'arpentage dressé Par Régis TESSON (2) Réf. : 112044-7-3 Le 19/03/2015
Cachet du service d'origine : Centre des Impôts foncier de : VERSAILLES - Accueil et délivrance de documents ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h30/16h sauf le mercredi de 8h30/12h 12 rue de l' Ecole des Postes 78015 VERSAILLES Téléphone : 01 30 97 44 52 Fax : 01 30 97 45 76 cdif.versailles@dgif.finances.gouv.fr (1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...). (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).		



Commune :
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (551)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1733 D
Document vérifié et numéroté le 13/11/2015
APTGC Versailles
Par Xavier BLANQUET
Inspecteur
Signé

Centre des Impôts foncier de :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h30/16h
sauf le mercredi de 8h30/12h
12 rue de l' Ecole des Postes
78015 VERSAILLES
Téléphone : 01 30 97 44 52
Fax : 01 30 97 45 76
cdif.versailles@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signes (3)

a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 13/11/2015
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Régis TESSON (2)
Réf. : GE112044
Le 21/10/2015

Document vérifié et numéroté le 13/11/2015

